

Date de Convocation	Présents	Dont suppléant(s)	Pouvoir(s)	Absent(s) excusé(s)	Absent(s)
28 janvier 2020	8	0	1	3	0

Vote(s) pour : 9  
Vote(s) contre : 0  
Abstention(s) : 0

## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du 28 janvier 2020

Sous la présidence de Monsieur René DARBOIS, Président du Syndicat des Eaux de la Région Messine

### Point n° 3 : Participation à l'étude "ressources" du Parc Naturel Régional de Lorraine

Le Comité Syndical,

**VU** le code de l'environnement et notamment ses articles L. 214-3 et L. 214-18,

**VU** la lettre du Directeur Départemental des Territoires de Meurthe-et-Moselle du 11 décembre 2019,

**VU** le projet d'étude "ressources" du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Rupt de Mad, menée par le Parc Naturel Régional de Lorraine,

**CONSIDERANT** la nécessité pour le Syndicat des Eaux de la Région Messine de procéder à la modification de son autorisation de prélèvement concernant les débits réservés du Rupt de Mad,

### DECIDE

- **DE PARTICIPER** à l'étude "ressources" du Parc Naturel Régional de Lorraine à hauteur de 10% du montant de celle-ci, dans la limite de 10 000 €.

- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à prendre toutes les mesures et décisions nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tout acte et document s'y rapportant.

Le Président du SERM



René DARBOIS